

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Marie-Jeanne GODET, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Clément RECROSIO, Stéphane BARBARIT, Sandra GODET, Sonia CHENOUEARD

Excusés : Yvon BOUDEAU qui a donné pouvoir à Rémi SEILLER, Mélanie PETITEAU qui a donné pouvoir à Clément RECROSIO, Delphine MERLET, Patrice ROUSSELOT, Mélanie LOIZEAU, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 29 mars 2023

Mme Sandra GODET a été désignée secrétaire de séance

N°11/04-04-23

**CLUB DES JEUNES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune met à disposition du Club des Jeunes un local communal, situé rue de l'Hommeau.

Afin d'établir les responsabilités et obligations de chacune des parties, Mme le Maire propose de conclure une convention entre la commune et le Club des Jeunes

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à mains levées :

- Autorise Mme le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer ledit document

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 5 avril 2023

Le Maire

Roseline PHILIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État